



Réf. Farde e-Assemblées : 2252505

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : DIR - Pension complémentaire des membres du personnel occupés en qualité de nettoyeur dans le cadre d'un contrat de travail avec la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale,

Vu la Loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale ;

Vu la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle et les modifications y apportées;

Vu l'arrêté royal du 14 novembre 2003 portant exécution de la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 5 septembre 2016 relatif au statut administratif et pécuniaire des membres du personnel de la Ville de Bruxelles;

Vu les protocoles d'accord 2-VB du Comité de négociation du 22 juin 2016 et 7-VB du Comité de négociation du 7 mai 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une pension complémentaire au 1er janvier 2017 au profit des membres du personnel occupés en qualité de nettoyeur dans le cadre d'un contrat de travail avec la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents officiels relatifs à l'instauration de la pension complémentaire des membres du personnel occupés en qualité de nettoyeur dans le cadre d'un contrat de travail avec la Ville de Bruxelles;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : - Approuver les documents officiels relatifs à l'instauration de la pension complémentaire des membres du personnel occupés en qualité de nettoyeur dans le cadre d'un contrat de travail avec la Ville de Bruxelles.

Annexes :

[Convention de gestion – Canton 2 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Acte d'adhésion à la convention de gestion – Canton 2 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement d'assurance de groupe pour « Structure d'accueil » FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Politique en matière de protection des données personnelles FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan de financement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de pension FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)